
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec
conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs
(c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Dossier CCAC n°: S19-032901-NP

ENTRE : **LE GROUPE LATITUDE INC.**
(ci-après l' « Entrepreneur »)

C. : **LA GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**
(« GCR »)
(ci-après « l'Administrateur »)

ET : **MAXIME DRAPEAU**
(ci-après le « Bénéficiaire »)

CONSTAT DE RÈGLEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (« le Centre ») a été informé qu'un règlement est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé.

Frais à suivre.

Montréal, le 4 août 2020.



Sarah Belouchi
Greffière-audicière